

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N^o 807

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 17 mars 2026 :

Règlement 807 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 15 avril 2026 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 24 avril 2026.



Hugo Allaire
Greffier-trésorier

